

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 MAI 2025**

N°019

| OBJET :                                   | <b>DÉPÔT AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE CARCASSONNE<br/>D'UNE SCULPTURE DE THÉOPHILE BARRAU<br/>APPARTENANT AU MUSÉE BLANCHE D'HOSCHEDÉ-<br/>MONET DE VERNON</b> |                                   |   |
|---|--|-----------------------------------|---|
| Nombre de Conseillers en Exercice :<br>43 | Nombre de Membres Présents :<br>37   | Nombre de Membres Votants :<br>41 | Date de la Convocation :<br>15 mai 2025 |

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt deux mai, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

**EXCUSES :** M. BES donne pouvoir à Mme CHESA, M. AUDIER donne pouvoir à M. CAMBON, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

**ABSENT :** Mme KERRINCKX.

**ABSENT EXCUSE :** M. CHAMLAL.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre de son Projet Scientifique et Culturel, le musée Blanche Hoschedé-Monet de Vernon propose au musée des beaux-arts de Carcassonne, le dépôt d'une sculpture de Théophile Barrau (Carcassonne, 1848-Toulouse, 1913) *Le Caprice*. Il s'agit d'un achat de l'Etat au Salon de 1878, déposé à Vernon cette même année puis transféré en propriété en 2005. Cette œuvre ne correspond plus aux collections du musée Blanche Hoschedé-Monet inscrites dans son Projet Scientifique et Culturel.

Le sculpteur Théophile Barrau est originaire de Carcassonne. Sa production très féconde, débute par la création de portraits. Il a réalisé deux bustes du sénateur Théophile Marcou (Carcassonne, 1813- Paris, 1893), en 1896, l'un en marbre conservé au musée des beaux-arts, l'autre en bronze situé au centre de la place Marcou de la Cité de Carcassonne.

Une seconde partie de sa production est consacrée aux allégories. Dans un premier temps, la sculpture en plâtre est présentée au Salon, puis la version en marbre ou en bronze est façonnée si une commande a été passée. Pour le dépôt proposé, il s'agit du plâtre de dimensions 166 x 88 x 120 cm. Il représente une jeune femme nue retenant dans ses bras un amour ailé. Cette sculpture mérite une restauration qui sera prise en charge par le musée Blanche Hoschedé-Monet après avoir été déposée au musée des beaux-arts de Carcassonne.

Le dépôt de cette sculpture a un grand intérêt pour les collections du musée et pour la Ville de Carcassonne. *La poésie française*, sculptée par Théophile Barrau en 1880, acquise par l'Etat, a été installée à Carcassonne, dans un premier temps sur le square André Gambetta puis dans le jardin André Chénier. Cette allégorie représentant une femme nue assise sur un rocher et jouant de la lyre formée d'une écaille de tortue, a disparu lors de la seconde guerre mondiale.

Le dépôt de cette sculpture de Théophile Barrau est une réelle opportunité.

Cette œuvre sera présentée dans la salle des pas perdus du musée des beaux-arts, visible de la rue de Verdun.

Ce dépôt sera consenti pour une durée de 3 ans, dans la perspective d'un transfert de propriété. Le musée des beaux-arts de Carcassonne s'engage à exposer l'œuvre déposée dans les conditions de sécurité comprenant une surveillance humaine ainsi que des systèmes de détection d'intrusion et d'incendie, et dans les conditions de conservation préconisées pour un musée de France.

Par conséquent, sur la base du présent rapport, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et :

- D'approuver l'acceptation du dépôt de cette œuvre dans les conditions formulées dans la convention
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter tout acte et document liés à intervenir

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250522-24728-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2025

Publication : 03/06/2025